

Ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique

Ottawa, Canada K1A 0G2

Le 29 janvier, 2024

L'honorable Judy A. Sgro, C.P., députée Présidente Comité permanent du commerce international Chambres des communes Ottawa (Ontario) K1A 0G6

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de répondre, au nom du gouvernement du Canada, aux recommandations formulées dans le rapport intitulé *Les Entreprises canadiennes d'exploitation et d'exploration minières actives à l'étranger : Conséquences pour les milieux naturels et les droits de la personne*, que le Comité permanent du commerce international (CIIT) a déposé à la Chambre des communes le 18 septembre 2023.

Je remercie les membres du comité permanent pour leur étude des impacts des sociétés minières canadiennes à l'étranger, notamment en ce qui a trait à l'environnement et aux droits de la personne — étude à laquelle le CIIT a consacré quatre réunions. Je tiens également à remercier les hauts fonctionnaires, les représentants de l'industrie, les universitaires et les représentants de la société civile qui ont témoigné devant le CIIT ou qui lui ont présenté un mémoire. Par son étude et dans son rapport, le CIIT a démontré sa volonté d'évaluer les impacts des sociétés minières canadiennes exerçant des activités à l'étranger. Soyez assurée que les recommandations formulées dans le rapport du CIIT ont été soigneusement prises en considération.

J'ai constaté avec plaisir que les membres du comité permanent reconnaissent l'importance que revêt la conduite responsable des entreprises pour renforcer la présence à l'étranger et les relations commerciales internationales du Canada. Dans sa réponse aux recommandations et aux considérations du CIIT, le gouvernement du Canada cherche à respecter ses engagements en matière de conduite responsable des entreprises à l'étranger, et notamment ceux en matière de droits de la personne, de protection environnementale, d'égalité des genres et de droits des peuples autochtones.

La réponse du gouvernement aux deux recommandations du Comité est présentée ci-dessous.

<u>Recommandation 1</u>: Que le gouvernement du Canada, en consultation avec les parties prenantes concernées, envisage des stratégies, des politiques et d'autres mesures, nouvelles ou modifiées, qui aideraient à promouvoir et à accroître davantage la responsabilité sociale des entreprises canadiennes et leur conduite responsable dans leurs activités commerciales à l'étranger, y compris celles du secteur de l'exploitation minière et de l'exploitation minérale.



Le gouvernement tient compte de cette recommandation et des initiatives gouvernementales sont en cours.

Le gouvernement du Canada s'attend à ce que les entreprises canadiennes qui mènent des activités à l'étranger se conforment à toutes les lois pertinentes, qu'elles respectent les droits de la personne et qu'elles adoptent les pratiques exemplaires et les lignes directrices internationalement reconnues en matière de conduite responsable des entreprises, comme les *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* des Nations Unies et les *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales* de l'Organisation de coopération et de développement économique. La conduite responsable des entreprises est au cœur de nombreuses priorités du Canada : le respect des droits de la personne, la lutte contre les changements climatiques, la promotion du commerce inclusif, la défense des droits des peuples autochtones, l'amplification de la politique étrangère féministe du Canada (y compris la Politique d'aide internationale féministe) et l'éradication du travail forcé.

Le contexte réglementaire et législatif est en constante évolution depuis les dernières années et le Canada est devenu un des pays les plus progressistes dans le monde grâce à son ensemble de mesures et d'initiatives commerciales responsables.

À la suite de l'évaluation de la Stratégie améliorée du Canada relative à la responsabilité sociale des entreprises et après des consultations approfondies auprès d'un large éventail d'intervenants en 2020 2021, en 2022, le Canada a lancé « Conduite responsable des entreprises à l'étranger : Stratégie du Canada pour l'avenir » (la Stratégie), qui s'applique à toutes les entreprises qui mènent des activités à l'étranger — peu importe leur taille, leur secteur ou la portée de leurs activités. La Stratégie établit les priorités du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux et de ses partenaires, pour aider les entreprises canadiennes actives à l'étranger à adopter des pratiques commerciales responsables reconnues à l'échelle internationale, à atténuer les risques et à contribuer à une économie forte et inclusive. La mise en œuvre d'éléments clés du plan d'action de la Stratégie est en cours, notamment une nouvelle norme canadienne en matière de conduite responsable des entreprises, des conseils ciblés pour les clients du Service des délégués commerciaux et des outils d'évaluation des risques à l'intention des entreprises canadiennes actives à l'étranger.

L'élaboration d'une norme canadienne en matière de conduite responsable des entreprises pour les compagnies canadiennes actives à l'étranger se fait en collaboration avec des acteurs de l'industrie, des intervenants de la société civile et des experts des milieux universitaires. Cette initiative permettra aux diverses entreprises canadiennes exerçant des activités à l'échelle internationale, notamment celles du secteur minier, de mieux gérer les impacts environnementaux, sociaux et économiques de leurs activités.

La Stratégie renforce l'approche équilibrée du Canada en matière de conduite responsable des entreprises, qui comprend des mesures préventives (prestation de conseils aux entreprises canadiennes actives à l'étranger), des dispositions réglementaires et législatives sur des sujets précis (corruption, transparence et travail forcé) et l'accès à deux mécanismes non judiciaires de règlement des différends : le Point de contact national du Canada pour la conduite responsable des entreprises et l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises.

Le gouvernement du Canada, avec la participation de toutes les parties prenantes et d'autres ministères fédéraux, continue d'explorer d'autres façons d'aider les entreprises canadiennes actives à l'étranger à adopter des pratiques commerciales responsables exemplaires.

Par exemple, dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à présenter, en 2024, un projet de loi visant à éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes et à renforcer l'interdiction d'importation des biens produits par le travail forcé. Le gouvernement du Canada s'efforce de tirer parti de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement au Canada* adoptée en mai 2023 pour renforcer la législation canadienne en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement, ce qui pourrait inclure des obligations de diligence raisonnable afin d'encourager les compagnies canadiennes actives à l'étranger à améliorer leurs pratiques commerciales responsables.

Le gouvernement est soucieux de promouvoir la conduite responsable des entreprises, d'accroître la transparence des chaînes d'approvisionnement et de mettre au point des mesures efficaces pour que les entreprises canadiennes fassent preuve de la diligence requise.

Recommandation 2: Que le gouvernement du Canada examine les pouvoirs du Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises et qu'il explore toutes les options pour élargir son mandat. Cet examen doit permettre de s'assurer que l'ombudsman a la capacité d'examiner — convenablement et en temps utile — les plaintes relatives aux actes allégués de violation des droits de la personne et aux dommages causés aux milieux naturels liés aux opérations à l'étranger des entreprises canadiennes qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat. Cet examen devrait inclure des consultations avec les parties prenantes concernées.

Le gouvernement accueille cette recommandation et s'engage à mener un examen des activités et de l'efficacité du bureau de l'ombudsman canadien pour la responsabilité des entreprises.

Le gouvernement du Canada privilégie une démarche non judiciaire de résolution des différends, qui reflète les objectifs des *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* des Nations Unies et ceux des *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales* de l'Organisation de coopération et de développement économique. Le gouvernement facilite une approche accessible, peu coûteuse et constructive, qui est axée sur la recherche de solutions et la mise en œuvre de changements.

Au moment de créer le bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) en 2019, le gouvernement a envisagé toute une série d'options en tenant compte des points de vue des parties prenantes, d'avis juridiques et de considérations politiques. Le mandat de l'OCRE, tel qu'il est défini par décret, est représentatif de ces considérations et reflète la démarche volontaire et collaborative que le gouvernement privilégie depuis longtemps en matière de résolution des différends.

L'OCRE rend compte directement à la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique et dispose des outils et des ressources nécessaires pour remplir son mandat et promouvoir les droits de la personne à l'étranger.

Depuis sa nomination en 2019 et après avoir tenu des consultations publiques, l'OCRE a établi des procédures opérationnelles pour mener des examens. Alors devenu pleinement opérationnel, l'OCRE a commencé à accepter des plaintes en mars 2021. Depuis cette date, l'OCRE a présenté deux rapports annuels (déposés à la Chambre des communes), a réalisé une étude sur le recours au travail d'enfants dans le secteur du vêtement et a mené de nombreuses activités de sensibilisation pour se faire connaître et promouvoir la conduite responsable des entreprises. Depuis juillet 2023, l'OCRE a publié neuf rapports d'évaluation initiale découlant de plaintes actives et a ouvert de nombreux dossiers en vue d'évaluer de présumés problèmes impliquant des entreprises canadiennes.

En octobre 2022, la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique a publié un énoncé des priorités et des responsabilités adressé à l'OCRE, dans lequel elle décrit les attentes du gouvernement à son égard, particulièrement pour ce qui est des exigences en matière de rapports et de communication.

Étant donné l'importance du rôle que l'OCRE joue dans le cadre de la politique générale du Canada sur la conduite responsable des entreprises, le fait que le mandat de l'actuelle ombudsman arrive à terme en avril 2024 et l'intérêt du public pour les activités de son bureau, le gouvernement convient avec le CIIT qu'il est opportun d'évaluer le rendement de l'OCRE. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'engage à mener un examen de l'OCRE à partir de 2024 et sur une période de six mois, afin d'évaluer son efficacité et les progrès accomplis jusqu'à présent.

Le gouvernement souhaite remercier le comité pour son rapport et pour l'intérêt qu'il continue de porter à la conduite responsable des entreprises.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

L'honorable Mary Ng, C.P., députée

May Ng